CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E195464** **VALABLE JUSQU'AU** **23/05/2027**

ÉDITÉ LE 24/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/01/2022

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RCS LE HAVRE 909724817

Siret : 909 724 817 00012

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 380988800119

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 316100822000

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 316100822000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : PESQUET CHAUFFAGE ET PLOMBERIE SARL

9 ALLEE DES MOINEAUX
76930 OCTEVILLE-SUR-MER

Téléphone : 06 88 92 72 80 **Fax :**

Portable : 06 88 92 72 80

Responsabilité légale :
PESQUET GILLES GÉRANT

Site Internet : http://www.pesquet-chauffage.com/

E-mail : contact@pesquet-chauffage.com

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 220 115 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	1	12/03/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		12/03/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/03/2026 11:08

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E195464** **VALABLE JUSQU'AU** **23/05/2027**

ÉDITÉ LE **24/03/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/01/2022
Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RCS LE HAVRE 909724817

Siret : **909 724 817 00012**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 380988800119

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 316100822000

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 316100822000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : **PESQUET CHAUFFAGE ET PLOMBERIE SARL**

9 ALLEE DES MOINEAUX
76930 OCTEVILLE-SUR-MER

Téléphone : 06 88 92 72 80 **Fax :**
Portable : 06 88 92 72 80

Site Internet : http://www.pesquet-chauffage.com/
E-mail : contact@pesquet-chauffage.com

Responsabilité légale :
PESQUET GILLES GÉRANT

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	12/03/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/03/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	24/05/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	24/05/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	24/05/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	24/05/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.